

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 novembre 2016
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7809e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mardi 15 novembre 2016, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 15 novembre 2016, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7809e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies en Soudan du Sud.
>
> Agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, le Président a invité M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la séance.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Ladsous.
>
> Les membres du Conseil, M. Ladsous et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

16-20207 (F) 161116 161116

